

Aide et conseils aux victimes d'infractions (selon la LAVI)

DROITS, CONSEILS, SOUTIENS,
ORIENTATIONS, PRESTATIONS
FINANCIERES



La formation continue HES-SO Genève est labellisée eduQwa

VISIONS

Formation continue HES
Santé — Social Genève

Hes-so GENÈVE | HEdS | HETS
Haute Ecole Spécialisée
de Suisse occidentale

Raison d'être

Cette formation spécialisée est issue de la mise en place de la Loi sur l'Aide aux Victimes d'Infractions (LAVI 1993 – révisée en 2007). Le CAS vise à délivrer des connaissances spécifiques et des compétences aux professionnel·les appelé·es à intervenir auprès de victimes d'actes de violences punissables selon la Loi sur l'aide aux victimes d'infractions (LAVI).

Le cursus aborde en premier lieu le contexte légal et institutionnel de l'aide aux victimes d'infractions en Suisse, y compris les aspects financiers et matériels, puis il traite des domaines relevant de la victimologie et de l'intervention psychosociale.

Il s'intéresse ensuite à l'intervention auprès des catégories spécifiques de victimes (violences conjugales, traite des êtres humains, violences sexuelles, ...) ainsi que leurs proches.

Public cible

Professionnel·les exerçant dans les centres de consultation LAVI et les services concernés par l'application de la LAVI ; professionnel·les accompagnant des personnes victimes: professionnel·les du domaine social et médical, juristes, avocats·es, magistrats·es, policier·ères, psychologues, ...

Objectifs

- Droits en lien avec l'aide aux victimes (LAVI, Code pénal, Code de procédure pénale, CO, PC, LPGA, LAA, LAMal, LAI, LCA, CC, CPC, LEtr, ...)
- Conseils, aide et soutien psychosocial aux victimes
- Interventions spécifiques auprès de différents groupes et catégories de victimes, ainsi que de leurs proches
- Modèles théoriques et d'outils d'intervention pour sa pratique professionnelle
- Posture réflexive et de positionnement dans son rôle d'intervenant·e



Programme

Module 1

(5 ECTS)

La prise en charge des victimes : aspects juridiques, financiers et matériels.

Module 2

(3 ECTS)

Bases en victimologie et en soutien psychosocial des victimes.

Module 3

(4 ECTS)

Interventions spécifiques auprès de certaines catégories de victimes.

En fonction des places disponibles, la possibilité est offerte de suivre uniquement un ou deux modules (voir site internet).

Infos pratiques

Titre délivré

CAS HES-SO Aide et conseils aux victimes d'infractions (selon la LAVI)
(12 ECTS)

Durée et lieu de formation

- 16 jours de cours sur une période de 10 mois.
- Lausanne. A noter que VisionS - Formation Continue HES se réserve le droit d'organiser les cours dans son centre à Genève en cas d'indisponibilité de salles à Lausanne.

Taxe d'inscription

CHF 200.-

Prix de la formation

Se référer au site internet

Contact

- Responsables du programme
Chantal Valenzuela-Schwaller / Serge Guinot
- Secrétariat de la formation
Sophie Henzelin





CETTE FORMATION EST SUBVENTIONNÉE CONJOINTEMENT PAR LA
CONFÉDÉRATION ET LES INSTITUTIONS OU SERVICES CANTONAUX LAVI OU
APPARENTÉS

Informations et inscription



VISION **S**
Formation continue HES
Santé — Social Genève

Visions

Centre de Formation Continue
HES Santé-Social Genève
Rue de l'Encyclopédie 5
1201 Genève
cas-aide-victime.visions@hesge.ch
022 558 66 09

www.hesge.ch/visions